



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 012-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 14 avril 2025, le *Règlement 012-25 Modifiant diverses dispositions au Règlement 001-25 Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2025.*

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 15 avril 2025

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière